

GARANTIES	DEUX COMPLÉMENTAIRES (1) SANS SÉLECTION MÉDICALE Pas de limite d'âge		DEUX SURCOMPLÉMENTAIRES (2) AVEC DÉCLARATION DE SANTÉ Limite d'âge : 70 ans révolus	
	1	2	A	B
MÉDECINE GÉNÉRALE				
Actes médicaux courants : Honoraires des médecins (Généralistes, Spécialistes), auxiliaires médicaux, Analyses-examens de laboratoire, radios	100 % du TC	150 % du TC	50 % du TC	150 % du TC
Pharmacie	100 % du TC	100 % du TC	50 % du TC	75 % du TC
Appareillages orthopédiques et Prothèses auditives	100 % du TC	150 % du TC	50 % du TC	150 % du TC
HOSPITALISATION				
Frais d'hospitalisation Maladie et Chirurgie				
- En secteur conventionné	150 % du TC	200 % du TC	Frais réels*	Frais réels*
- En secteur non conventionné	-	100 % du TC	150 % du TC	250 % du TC
Forfait journalier hospitalier (3)	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Chambre particulière (3)	45 € / jour	45 € / jour	15 € / jour	30 € / jour
Transport	100 % du TC	150 % du TC	50 % du TC	150 % du TC
Frais d'accompagnement d'un enfant affilié hospitalisé de moins de 10 ans (maxi 15 jours/an)	-	10 € / jour	10 € / jour	20 € / jour
Frais de garde justifiés des enfants affiliés de moins de 14 ans en cas d'hospitalisation du parent pour une durée supérieure à 5 jours (maxi 15 jours/an)	-	8 € / jour	8 € / jour	16 € / jour
Indemnité journalière en cas d'hospitalisation (4) (jusqu'à 65 ans) (maxi 60 jours/an)	-	6 € / jour	6 € / jour	12 € / jour
Indemnité journalière en convalescence suite à hospitalisation supérieure à 15 jours (jusqu'à 65 ans) (maxi 30 jours/an)	-	6 € / jour	6 € / jour	12 € / jour
OPTIQUE (plafond annuel par bénéficiaire)				
Monture Verres et lentilles - Acceptés par le Régime Obligatoire	100 €	150 €	100 €	150 €
- Refusés par le Régime Obligatoire (y compris lentilles jetables)	-	50 €	100 €	150 €
Intervention chirurgicale de la myopie	-	50 €	100 €	150 €
DENTAIRE				
Soins dentaires	100 % du TC	150 % du TC	50 % du TC	150 % du TC
Prothèses dentaires - Acceptées par le Régime Obligatoire - Refusées par le Régime Obligatoire (y compris les actes hors nomenclature tels que les implants)	150 % du TC	250 % du TC	100 % du TC	200 % du TC
Bonus de fidélité à partir de la 4 ^{ème} année (remboursement supplémentaire pour les prothèses acceptées)	-	110 €/acte	110 €/acte	220 €/acte
L'ensemble des prestations dentaires ci-dessus est limité par bénéficiaire à un plafond annuel de :	+ 25 % du TC	+ 25 % du TC	+ 25 % du TC	+ 25 % du TC
	200 € 1 ^{ère} année 400 € 2 ^{ème} année 700 € les suivantes	300 € 1 ^{ère} année 600 € 2 ^{ème} année 900 € les suivantes	200 € 1 ^{ère} année 400 € 2 ^{ème} année 700 € les suivantes	400 € 1 ^{ère} année 800 € 2 ^{ème} année 1 100 € les suivantes
Orthodontie - Acceptée par le Régime Obligatoire - Refusée par le Régime Obligatoire	150 % du TC	250 % du TC	100 % du TC	200 % du TC
	-	100 % du TC	100 % du TC	200 % du TC
FORFAITS				
Prime de mariage versée en cas d'affiliation du conjoint de l'assuré dans les 3 mois	-	75 €	75 €	150 €
Cures thermales acceptées par le Régime Obligatoire	-	100 € / an	100 € / an	200 € / an
Frais d'obsèques (jusqu'à 65 ans) - Adulte affilié	300 €	800 €	500 €	1000 €
- Enfant affilié	300 €	300 €	-	-
ACTES ET SOINS MEDICAUX NON REMBOURSÉS				
Médecines non conventionnelles (ostéopathes, acupuncteurs, chiropracteurs, homéopathes, et étioopathes (5))	20 € / acte 120 € / an	30 € / acte 180 € / an	20 € / acte 120 € / an	40 € / acte 240 € / an
Médicaments prescrits et non remboursés, par bénéficiaire (sevrage tabagique, pilule, homéopathie...)	-	35 € / an	35 € / an	70 € / an
Vaccins (maximum 2 par an)	-	10 € / vaccin	10 € / vaccin	20 € / vaccin
GARANTIES FEMMES				
Consultations, visites et soins de Maternité	100 % du TC	150 % du TC	50 % du TC	150 % du TC
Chambre particulière maternité (maximum 7 jours)	45 € / jour	45 € / jour	15 € / jour	30 € / jour
Actes médicaux liés à l'accouchement (y compris péridurale)	150 % du TC	200 % du TC	50 % du TC	150 % du TC
Prime de naissance ou d'adoption versée à la mère en cas d'inscription de l'enfant dans les 3 mois	-	100 €	100 €	200 €
Fécondation in vitro non remboursée	-	150 € / an	150 € / an	300 € / an
Actes et examens gynécologiques remboursés ou non	100 % du TC	150 % du TC	50 % du TC	150 % du TC
Prévention : mammographie et amniocentèse refusées, ostéodensitométrie	-	50 € / an	50 € / an	100 € / an
Bilan nutritionnel	-	15 € / an	15 € / an	30 € / an
ASSISTANCE	24H/24 avec Europ Assistance			

(1) Les remboursements sont exprimés sous déduction du remboursement du régime obligatoire pour les garanties exprimées en % du TC.

(2) Les remboursements de la surcomplémentaire s'ajoutent au remboursement du régime obligatoire et la complémentaire.

(3) 60 jours maximum par an pour les personnes de plus de 70 ans à la souscription.

(4) sous déduction d'une franchise de 3 jours, sauf si l'hospitalisation résulte d'un accident ou s'il s'agit d'une hospitalisation supérieure à 3 jours.

(5) cela désigne les actes et prescriptions des homéopathes, acupuncteurs, ostéopathes, chiropracteurs et étioopathes inscrits au registre officiel de la Sécurité Sociale française, ou adhérents de l'un des organismes suivants : Registre des Ostéopathes de France, Syndicat National des Ostéopathes de France, Union Fédérale des Ostéopathes de France et Registre National des Etiopathes.

* Sous réserve d'accord d'entente préalable délivré par le Médecin Conseil de la compagnie.

En cas d'absence ou de refus d'entente préalable, la garantie est accordée à hauteur de 400 % du TC.

**6 COMBINAISONS DE GARANTIES POSSIBLES
(HORS SURCOMPLÉMENTAIRES SOUSCRITES SEULES)**

GARANTIES (1)	2		1 + A	2 + A	1 + B	2 + B
	Aucune limite d'âge Sans sélection médicale		Limite d'âge : 70 ans révolus Déclaration de santé sur les surcomplémentaires A et B uniquement			
MÉDECINE GÉNÉRALE						
Actes médicaux courants : Honoraires des médecins (Généralistes, Spécialistes), auxiliaires médicaux, Analyses-examens de laboratoire, radios	100 % du TC	150 % du TC	150 % du TC	200 % du TC	250 % du TC	300 % du TC
Pharmacie	100 % du TC	100 % du TC	150 % du TC	150 % du TC	175 % du TC	175 % du TC
Appareillages orthopédiques et Prothèses auditives	100 % du TC	150 % du TC	150 % du TC	200 % du TC	250 % du TC	300 % du TC
HOSPITALISATION						
Frais d'hospitalisation Maladie et Chirurgie						
- En secteur conventionné	150 % du TC	200 % du TC	Frais réels*	Frais réels*	Frais réels*	Frais réels*
- En secteur non conventionné	-	100 % du TC	150 % du TC	250 % du TC	250 % du TC	350 % du TC
Forfait journalier hospitalier (2)	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Chambre particulière (2)	45 €/ jour	45 €/ jour	60 €/ jour	60 €/ jour	75 €/ jour	75 €/ jour
Transport	100 % du TC	150 % du TC	150 % du TC	200 % du TC	250 % du TC	300 % du TC
Frais d'accompagnement d'un enfant affilié hospitalisé de moins de 10 ans (maxi 15 jours/an)	-	10 €/ jour	10 €/ jour	20 €/ jour	20 €/ jour	30 €/ jour
Frais de garde justifiés des enfants affiliés de moins de 14 ans en cas d'hospitalisation du parent pour une durée supérieure à 5 jours (maxi 15 jours/an)	-	8 €/ jour	8 €/ jour	16 €/ jour	16 €/ jour	24 €/ jour
Indemnité journalière en cas d'hospitalisation (3) (jusqu'à 65 ans) (maxi 60 jours/an)	-	6 €/ jour	6 €/ jour	12 €/ jour	12 €/ jour	18 €/ jour
Indemnité journalière en convalescence suite à hospitalisation supérieure à 15 jours (jusqu'à 65 ans) (maxi 30 jours/an)	-	6 €/ jour	6 €/ jour	12 €/ jour	12 €/ jour	18 €/ jour
OPTIQUE (plafond annuel par bénéficiaire)						
Monture Verres et lentilles - Acceptés par le Régime Obligatoire	100 €	150 €	200 €	250 €	250 €	300 €
- Refusés par le Régime Obligatoire (y compris lentilles jetables)	-	50 €	100 €	150 €	150 €	200 €
Intervention chirurgicale de la myopie	-	50 €	100 €	150 €	150 €	200 €
DENTAIRE						
Soins dentaires	100 % du TC	150 % du TC	150 % du TC	200 % du TC	250 % du TC	300 % du TC
Prothèses dentaires - Acceptées par le Régime Obligatoire	150 % du TC	250 % du TC	250 % du TC	350 % du TC	350 % du TC	450 % du TC
- Refusées par le Régime Obligatoire (y compris les actes hors nomenclature tels que les implants)	-	110 €/acte	110 €/acte	220 €/acte	220 €/acte	330 €/acte
Bonus de fidélité à partir de la 4 ^{ème} année (remboursement supplémentaire pour les prothèses acceptées)	+ 25 % du TC	+ 25 % du TC	+ 50 % du TC	+ 50 % du TC	+ 50 % du TC	+ 50 % du TC
L'ensemble des prestations dentaires ci-dessus est limité par bénéficiaire à un plafond annuel de :						
- 1 ^{ère} année	200 €	300 €	400 €	500 €	600 €	700 €
- 2 ^{ème} année	400 €	600 €	800 €	1 000 €	1 200 €	1 400 €
- années suivantes	700 €	900 €	1 400 €	1 600 €	1 800 €	2 000 €
Orthodontie - Acceptée par le Régime Obligatoire	150 % du TC	250 % du TC	250 % du TC	350 % du TC	350 % du TC	450 % du TC
- Refusée par le Régime Obligatoire	-	100 % du TC	100 % du TC	200 % du TC	200 % du TC	300 % du TC
FORFAITS						
Prime de mariage versée en cas d'affiliation du conjoint de l'assuré dans les 3 mois	-	75 €	75 €	150 €	150 €	225 €
Cures thermales acceptées par le Régime Obligatoire	-	100 €/an	100 €/an	200 €/an	200 €/an	300 €/an
Frais d'obsèques (jusqu'à 65 ans) - Adulte affilié	300 €	800 €	800 €	1 300 €	1 300 €	1 800 €
- Enfant affilié	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €
ACTES ET SOINS MEDICAUX NON REMBOURSÉS						
Médecines non conventionnelles (ostéopathes, acupuncteurs, chiropracteurs, homéopathes, et étioopathes (4))	20 €/ acte 120 €/ an	30 €/ acte 180 €/ an	40 €/ acte 240 €/ an	50 €/ acte 300 €/ an	60 €/ acte 360 €/ an	70 €/ acte 420 €/ an
Médicaments prescrits et non remboursés, par bénéficiaire (sevrage tabagique, pilule, homéopathie...)	-	35 €/ an	35 €/ an	70 €/ an	70 €/ an	105 €/ an
Vaccins (maximum 2 par an)	-	10 €/ vaccin	10 €/ vaccin	20 €/ vaccin	20 €/ vaccin	30 €/ vaccin
GARANTIES FEMMES						
Consultations, visites et soins de Maternité	100 % du TC	150 % du TC	150 % du TC	200 % du TC	250 % du TC	300 % du TC
Chambre particulière maternité (maximum 7 jours)	45 €/ jour	45 €/ jour	60 €/ jour	60 €/ jour	75 €/ jour	75 €/ jour
Actes médicaux liés à l'accouchement (y compris péridurale)	150 % du TC	200 % du TC	200 % du TC	250 % du TC	300 % du TC	350 % du TC
Prime de naissance ou d'adoption versée à la mère en cas d'inscription de l'enfant dans les 3 mois	-	100 €	100 €	200 €	200 €	300 €
Fécondation in vitro non remboursée	-	150 €/an	150 €/an	300 €/an	300 €/an	450 €/an
Actes et examens gynécologiques remboursés ou non	100 % du TC	150 % du TC	150 % du TC	200 % du TC	250 % du TC	300 % du TC
Prévention : mammographie et amniocentèse refusées, ostéodensitométrie	-	50 €/an	50 €/an	100 €/an	100 €/an	150 €/an
Bilan nutritionnel	-	15 €/an	15 €/an	30 €/an	30 €/an	45 €/an
ASSISTANCE	24H/24 avec Europ Assistance					

(1) Les remboursements sont exprimés sous déduction du remboursement du régime obligatoire pour les garanties exprimées en % du TC.

(2) 60 jours maximum par an pour les personnes de plus de 70 ans à la souscription

(3) sous déduction d'une franchise de 3 jours, sauf si l'hospitalisation résulte d'un accident ou s'il s'agit d'une hospitalisation supérieure à 3 jours.

(4) cela désigne les actes et prescriptions des homéopathes, acupuncteurs, ostéopathes, chiropracteurs et étioopathes inscrits au registre officiel de la Sécurité Sociale française, ou adhérents de l'un des organismes suivants : Registre des Ostéopathes de France, Syndicat National des Ostéopathes de France, Union Fédérale des Ostéopathes de France et Registre National des Etiopathes.

* Sous réserve d'accord d'entente préalable délivré par le Médecin Conseil de la compagnie.

En cas d'absence ou de refus d'entente préalable, la garantie est accordée à hauteur de 400 % du TC.